



PROGRAMME DE RECONNAISSANCE DES PRIX

Curling NB s'efforce d'honorer les individus, les équipes et les clubs au sein de notre organisation qui ont contribué à inspirer le sport du curling dans notre province. Le Programme de reconnaissance des prix de Curling NB vise à célébrer les personnes extraordinaires qui contribuent à tous les niveaux de notre sport. Les prix athlétiques seront basés sur une "sélection" (sauf pour l'Équipe récréative de l'année), tandis que les prix non athlétiques (y compris l'Équipe récréative de l'année) seront basés sur des "nominations".

Le Gala annuel des prix de Curling NB aura lieu vers la mi-juin. Les nominations pour les prix non athlétiques et l'Équipe récréative de l'année doivent être soumises à nbcaawards@gmail.com avant le **1er mai**.

PRIX ATHLÉTIQUES ET CRITÈRES DE SÉLECTION



Les prix sont basés sur les réalisations en curling au Nouveau-Brunswick au cours de la saison la plus récente.

Remarque : Bien qu'il soit listé parmi les prix athlétiques, l'Équipe récréative de l'année nécessitera une nomination.

Équipe récréative de l'année (Équipe non-compétitive, nominations requises) : Peut être décernée à une équipe composée uniquement de curleurs récréatifs. L'équipe doit faire preuve de bon esprit sportif, de fair-play et de respect envers ses adversaires et coéquipiers. Elle doit être très impliquée dans son club et montrer un engagement de tous ses membres. Elle doit également démontrer du plaisir à jouer et s'engager activement dans le soutien de son club par des collectes de fonds et des activités bénévoles. Cette catégorie est ouverte à tous sans restriction d'âge.

Remarque : Pour ce prix, les joueurs récréatifs sont définis comme des individus n'ayant pas participé à un événement de Curling NB menant à un championnat national. Une exception est accordée aux équipes ayant participé aux Championnats provinciaux des clubs de curling, à condition que l'équipe ne comprenne pas de "joueur exempté" tel que défini dans les critères d'admissibilité des Championnats des clubs de curling.

Équipe de l'année (Équipe compétitive adulte) : Peut être décernée à une équipe ayant participé à un événement de Curling NB menant à un championnat national et servant d'exemple aux autres. Les critères incluent l'esprit sportif, le dévouement, les qualités de leadership positif et l'implication dans la communauté de curling locale. La performance compétitive sera un facteur très important.

Équipe junior de l'année (U18 ou U21) : Peut être décernée à une équipe ayant participé aux championnats provinciaux U18 ou U21 de Curling NB. Les critères incluent l'esprit sportif, le dévouement, les qualités de leadership positif et l'implication dans leur club d'origine. La performance compétitive sera un facteur très important.

Équipe 50+ de l'année (Seniors, Maîtres) : Peut être décernée à une équipe ayant participé aux championnats Seniors ou Maîtres de Curling NB et servant d'exemple aux autres. Les critères incluent l'esprit sportif, le dévouement, les qualités de leadership positif et l'implication dans la communauté de curling locale. La performance compétitive sera un facteur très important.

Prix de l'entraîneur de l'année : Peut être décerné à un entraîneur ayant dirigé son équipe avec sportivité et intégrité. Cette personne doit posséder les compétences et les connaissances nécessaires pour encadrer, soutenir et encourager ses athlètes tout en leur transmettant l'amour du curling. Il doit inspirer l'apprentissage continu et l'amélioration et démontrer du respect et de l'attention envers ses athlètes. Le récipiendaire doit avoir au minimum la certification d'Entraîneur Compétition.

PRIX NON-ATHLÉTIQUES ET CRITÈRES DE NOMINATION



Les prix sont basés sur les réalisations en curling au Nouveau-Brunswick au cours de la saison la plus récente.

Prix du bénévole de l'année Les Harrison : Peut être décerné à tout membre d'un club affilié à Curling NB qui, au cours de la saison dernière, a fait preuve d'un engagement et d'une contribution exceptionnels à son club par le biais du bénévolat.

Prix de l'administrateur de l'année : Ce prix vise à reconnaître les contributions à la croissance du curling au Nouveau-Brunswick ou les innovations apportées au sport par une personne salariée travaillant dans le domaine du curling.

Prix du centre de curling de l'année : Décerné à une installation membre qui a contribué généreusement au sport du curling en organisant des compétitions et en soutenant des équipes réussissant au niveau provincial, national ou international.

PROCESSUS DE NOMINATION

Les nominations doivent être soumises à nbcaawards@gmail.com avant le 1er mai avec les détails demandés (catégorie, informations du nommé, réalisations, impact, etc.). Toute personne peut soumettre une nomination, y compris des auto-nominations.

